



PDCOM PREGNY-CHAMBÉSY

PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS

POUR PIÉTONS (PDCP)

Stratégie "Mobilité" / PDCP - (cf. chapitre 4.5 et fiche de mesures n°11)

- Voie verte d'agglomération / Liaisons structurantes paysagères
- Chemin de randonnée pédestre
- Chemin mixte existant
- Chemin en site propre existant
- Chemin en site propre à créer / réaménager
- Perméabilité piétonne à créer en site propre (principe)
- Connexion au réseau de chemins piétons communes voisines
- Espace-rue
- Accès au lac
- Franchissement existant / à réaménager
- Equipement public
- Commerces, services de proximité
- Bois, forêt
- Espace vert, terrain de sport accessible au public
- Espace agricole
- Viaire
- Bâtiment hors-sol existant / en projet
- Voie ferrée
- Rivière
- Etang
- Le Léman



(ÉCH. 1/10'000 /
FORMAT A3)

urbaplan

Adopté par le Conseil municipal de Pregny-Chambésy le 14 mai 2024
Approuvé par le Conseil d'Etat le 27 novembre 2024

500 m

PDCP - Sources : SITG / urbaplan - Août 2023



Chemin piéton ombragé - Sources : urbaplan